

Bureau du 29 septembre 2003

Décision n° B-2003-1737

commune (s) : Feyzin

objet : **Requalification de la RN 7 - Construction d'un réseau d'égouts - Autorisation de signer un marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Une consultation a été engagée, par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40, 58 à 60 du code des marchés publics pour les travaux de construction d'un réseau d'égouts sur la RN 7 à Feyzin.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 5 septembre 2003, a classé première l'offre de l'entreprise Stracchi pour un montant de 1 391 495,20 € HT, soit 1 664 228,26 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 5 septembre 2003 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la construction d'un réseau d'égout sur la RN 7 à Feyzin et tous les actes contractuels s'y référant avec l'entreprise Stracchi pour un montant de 1 391 495,20 € HT, soit 1 664 228,26 € TTC.

2° - La dépense sera prélevée sur le budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement, sur les crédits de paiement affectés à l'opération 0743.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

